

Publié le 22/11/2023

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 21 novembre 2023

Le vingt-et-un novembre deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BOYER Emilie, CHOUREAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LHUISSIER Thierry, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

#### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à PAVILLON Jean-Paul
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
LIOTON Valérie	à VIGNER Jean-Philippe
PUSHPARAJ Emilie	à SOUILHE Jérôme
RETHORE Jacqueline	à CHOUREAU Edith

#### Absent(s) excusé(s)

DELETANG Claire

#### Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

#### Secrétaires de séance

LIZE Didier, SOURICE Corinne

**Convocation adressée le 15 novembre 2023, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 22 novembre 2023, article L.2121.25 CGCT**

### 23SE2111-12 | Budget participatif - Adhésion au Réseau National des Budgets Participatifs (RNBP)

Monsieur Vincent Guibert, adjoint au maire en charge de la Vie associative, de la Culture et de la Citoyenneté, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 21SE0912-22 portant sur le budget participatif de la ville des Ponts-de-Cé,

Considérant l'avis de la commission Ressources du 14 novembre 2023,

**En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Approuve l'adhésion de la Ville au Réseau National des Budgets Participatifs (RNBP), pour un montant de 250 €,
- Désigne Madame Delphine Lecomte et Monsieur Vincent Guibert représentants de la ville des Ponts-de-Cé au sein de l'association,
- Approuve la charte du RNBP annexée à la présente délibération et autorise les représentants de la collectivité à la signer,
- Autorise le maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

